

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131219-2013_A218-DE
Date de télétransmission : 23/12/2013
Date de réception préfecture : 23/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A218

OBJET : Institution - Dynamisation des investissements communautaires sur le territoire du Pays d'Aix

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LOUIT Christian - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Héliot donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLEN Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Institution

Objet : Dynamisation des investissements communautaires sur le territoire du Pays d'Aix

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet de décider des principes d'action et d'organisation permettant de dynamiser les investissements de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble de son territoire.

Exposé des motifs :

Depuis de nombreux mois et en particulier depuis 2012, la CPA mène une réflexion stratégique sur le Grand Territoire en lien avec toutes les communes mais aussi avec les autres EPCI. Les études menées à cette occasion et à cette échelle ont permis d'affirmer le rôle capital du Pays d'Aix dans la dynamique métropolitaine et de mettre en évidence sa puissance économique, culturelle et touristique ainsi que ses atouts pour le développement futur.

C'est pour prendre en compte cette évolution du contexte métropolitain que la conférence des Maires du 11 juillet dernier a estimé primordial d'engager une réflexion sur la dynamisation des investissements de la CPA afin de réaffirmer sa place et son rôle quelle que soit l'évolution de ce contexte. Il s'agit de mettre en place une stratégie de développement axée sur les questions de

transports, de développement économique, d'équipements et d'espaces publics.

L'élaboration du SCOT a permis à la CPA de construire un Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour son territoire et cette volonté de dynamiser les investissements communautaires conduit naturellement à mettre en œuvre ce Projet, en privilégiant ses composantes prioritaires et emblématiques pour la qualité de vie de ses habitants comme pour son rayonnement :

- Investissements prioritaires et structurants en matière de transports collectifs contenus dans le PDU pour passer la vitesse supérieure en matière de résolution des problèmes de déplacements,
- Soutien au monde économique par les investissements précités, le logement des actifs et les équipements pour l'aider à passer le cap de la crise et maintenir l'excellence du Pays d'Aix,
- Réalisation de grands équipements indispensables dans de nombreux domaines tels que le sport et la culture.

Si la CPA présente des capacités financières et un faible taux d'endettement, la réalisation effective de tels investissements nécessite une nouvelle méthode appuyée sur une ingénierie de projet, dont la quantité et la qualité des ressources humaines, la rendent simple et efficace. Elle s'articulera autour de deux moyens puissants que sont la contractualisation avec les partenaires extérieurs et le Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, et bien évidemment, cette nouvelle façon de piloter l'ingénierie territoriale laissera une place prépondérante aux communes de la CPA.

Ce sont donc l'ambition, les objectifs et les moyens de cette nouvelle politique d'investissement qui font l'objet de la présente délibération.

Le dispositif :

A l'issue d'une consultation des Maires et du Conseil de Développement, un certain nombre de principes ont pu être retenus lors de la conférence des Maires du 10 octobre dernier et s'articulent autour des deux objectifs suivants :

- Permettre aux communes de renforcer leur capacité d'investissement sur les projets prioritaires.
- Renforcer la capacité de la CPA à porter les projets d'équipements et à contribuer aux opérations portées par les autres institutions.

Pour permettre de développer ces objectifs, la Communauté est amenée à décliner les actions suivantes :

A. Renforcer la capacité d'investissement des communes sur les projets prioritaires, en cohérence avec les orientations du Scot :

La CPA redimensionne son partenariat financier avec les communes membres et prévoit :

- Le transfert d'une partie de la Dotation de Solidarité vers l'Attribution de compensation.
- La suppression des plafonds d'aide communautaire sur les fonds de concours globalisés.
- La création d'un Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement à destination des communes membres.

Ces dispositifs ont fait l'objet de décisions à l'occasion des Bureau et Conseil de Communauté du mois de novembre 2013 et sont désormais en vigueur.

L'organisation communautaire d'aide aux communes poursuivra, à la demande des maires, le soutien technique qui sera attendu pour mener à bien les opérations d'investissement.

B. Renforcer la capacité de la CPA à porter les projets d'équipements et à contribuer aux opérations portées par les autres institutions :

- **Les partenariats à formaliser :**

Des équipements structurants sont attendus par le territoire, parfois depuis longtemps comme le complément des échangeurs autoroutiers, mais ne relèvent pas de la maîtrise d'ouvrage communautaire.

Il apparaît important de pouvoir utiliser la capacité financière de la Communauté pour faciliter et dynamiser la mise en œuvre de ces projets par nos partenaires.

C'est pourquoi il est proposé, par l'intermédiaire de délibérations spécifiques, présentées au fur et à mesure de leur avancement avec nos partenaires, d'engager :

- Une Contractualisation avec l'Etat et les concessionnaires pour l'engagement des échangeurs autoroutiers (A8-A51, A51-3 Pigeons, ..).
- Une Contractualisation avec le Conseil Général 13 pour dynamiser les projets routiers non formellement engagés.(déviation de la Barque , ...).
- Une Contractualisation avec le Conseil Général 84 pour dynamiser les projets routiers non formellement engagés.

- Une Contractualisation avec RFF pour la modernisation du réseau ferroviaire et la suppression de passages à niveaux.

Il convient de rappeler qu'un contrat de partenariat est déjà en cours avec le **Conseil Régional**, qui nous accompagne sur des projets importants engagés par la CPA.

- **Evolution des limites de l'intérêt communautaire :**

Au delà des compétences déjà assumées par la C.P.A., il est apparu nécessaire, à la demande des Maires et pour permettre cette dynamisation, de porter à l'échelle de l'agglomération des équipements structurants nécessitant de faire évoluer les limites de l'intérêt communautaire :

- **Étendre la prise en charge des voiries d'intérêt communautaire aux voies nouvelles de contournement à réaliser pour améliorer les échanges.** Délibération présentée au présent conseil du 19 décembre 2013.
- **Étendre la prise en charge des opérations d'aménagement économiques pour les communes qui le demandent.** Cette disposition était prévue par la délibération N°2011_A091 du Conseil de Communauté du 30 juin 2011 et nécessitera, sur la base de la demande des Maires, une instruction de la commission du développement économique sur chaque sollicitation, puis une décision communautaire spécifique.
- **Réfléchir à l'éventuelle évolution du périmètre des Équipements Sportifs d'intérêt communautaire.** Une instruction des demandes communales sera effectuée en lien avec chaque Maire concerné puis au sein de la commission Sports .Dans l'hypothèse d'une cohérence avec la politique sportive communautaire , une délibération spécifique devra être prise .
- **Réfléchir à l'éventuelle évolution du périmètre des Équipements Culturels d'intérêt communautaire.** Une instruction des demandes communales sera effectuée en lien avec chaque Maire concerné puis au sein de la commission Culture .Dans l'hypothèse d'une cohérence avec la politique culturelle communautaire , une délibération spécifique devra être prise .

➤ **Développer une nouvelle compétence « Aide à l'investissement des Etablissements Publics de Santé de ressort intercommunal, déclarée d'intérêt communautaire », permettant l'intervention de la CPA en investissement sur les équipements.** Délibération n°2013_A186 adoptée par le Conseil de Communauté du 29 novembre 2013.

- **Dynamisation des projets communautaires, déjà engagés :**

Un travail significatif des services communautaires, des vice-présidents, des consultants et des commissions s'est mis en place pour accélérer, lorsque c'est possible, les prises de décisions relatives aux équipements et projets structurants, pour notre territoire.

Il vous sera soumis ainsi soit au présent conseil, soit lors du conseil suivant, la **prise de décision** sur de nombreux dossiers parmi lesquels on pourra citer de façon non exhaustive :

❖ **Aménagement de l'Espace :**

- Arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

❖ **Santé :**

- Attribution d'une subvention d'investissement au centre hospitalier intercommunal Aix Pertuis.

❖ **Développement économique et formation :**

- Cité des Énergies. Engagement de la démarche en vue de la création d'une zone d'accueil des entreprises.
- Intérêt communautaire de l'extension de l'espace économique de Pertuis.
- Extension du périmètre de concession sur la zone d'activité de la Burlière à Trets.
- Logements liés à Iter.
- Participation au centre des hautes technologies (bâtiment HIT).
- Acquisition du Domaine de la ferme Sauvare.
- Délocalisation et reconstruction du Centre de formation des Apprentis.

❖ **Déchets :**

- L'extension des déchèteries de Pertuis, Aix en Provence, Bouc Bel Air.

❖ Transports :

- Amélioration de la ligne ferroviaire Aix-Marseille – 2° convention de financement liée à la finalisation des études d'AVP.
- Convention de partenariat avec SNCF – Gare & connexion pour l'aménagement du secteur de la gare Aix-centre.

❖ Sports :

- Création d'une salle multifonctionnelle a vocation sportive .
- Aménagement du Stade Maurice David (Rugby).
- Lancement des études de programmation – piscine de Lambesc.
- Désignation des équipes de Maitrise d'œuvre pour la rénovation des piscines d'Aix en Provence et de Pertuis.

Il est apparu nécessaire, à cet égard, de traduire ces ambitions et de les mettre en valeur par l'intermédiaire d'un **Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)** qui vous est également proposé à l'occasion du présent Conseil de Communauté.

- Organisation communautaire :

Au vu des demandes communales, un travail d'organisation est demandé parallèlement aux services communautaires pour permettre de renforcer les interventions sur certains secteurs tels que, à titre d'exemple, les opérations d'aménagement, la réalisation d'aménagements d'Entrées de Ville, ou de conteneurs enterrés.

Ce travail, engagé par la Direction Générale des Services, nécessitera, dans une logique de maîtrise de la charge de personnel, l'optimisation de procédures et l'appel à d'autres intervenants, voire à la mutualisation de services notamment pour pouvoir assumer les transferts de compétences complémentaires.

Visas :

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2013_A192 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 relative à la dynamisation des projets ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** les orientations proposées au présent rapport en vue de permettre la dynamisation des investissements tant communaux que communautaires sur notre territoire.

OBJET : Institution - Dynamisation des investissements communautaires sur le territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	119
Abstentions	1
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60
Pour	118
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

VALETA Marie-José

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



23 DEC 2013